

21.4.66

o.121.30. - CC/cl

Le 20 avril 1966

Note au Chef du Département

Visite de M. Smithers,  
Secrétaire général du  
Conseil de l'Europe

La visite que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a souhaité faire à Berne a été fixée au 28 juin prochain. M. Smithers arrivera à Berne vers 11.00 heures et en repartira vers 16.00 heures. Il voyagera dans sa voiture personnelle.

*à noter  
substituée*

Le programme de ce séjour à Berne devra donc essentiellement comporter un déjeuner officiel qui, étant donné la saison estivale, pourrait se dérouler au Lohn ou éventuellement dans une auberge de campagne (Emmental). Pourraient être invitées à ce repas les personnalités suivantes :

- le Chef du Département politique
- M. l'Ambassadeur Micheli
- M. le Ministre Jolles
- M. le Ministre Thalmann
- M. le Ministre Gagnebin
- M. Langenbacher
- M. Pictet (nouvel Adjoint au Représentant permanent).

*M. Pictet  
M. Jolles  
M. Thalmann  
M. Gagnebin  
M. Langenbacher  
M. Pictet*

Cette liste d'invités pourrait, le cas échéant, être complétée par certains membres de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe, par exemple par le Président M. Max Weber, qui habite Berne.

./..



Il conviendrait d'organiser, pour l'accueil du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, une entrevue avec M. l'Ambassadeur Micheli. L'un des objets dont M. Smithers voudra probablement entretenir les autorités fédérales est la question d'une intervention "européenne" pour le secours des Cypriotes turcs acculés dans certaines enclaves de l'île. Depuis quelques temps déjà, M. Smithers cherche à provoquer une initiative suisse qu'il croit capable d'entraîner l'adhésion des autres Etats membres du Conseil de l'Europe en faveur d'une action humanitaire. Pour notre part, nous ne pensons pas qu'une initiative suisse de cette nature pourrait entraîner l'adhésion du gouvernement de Chypre dont tous les efforts visent l'élimination des zones de concentration turques dans l'île de Chypre; le gouvernement de l'Archevêque Makarios a affirmé son intention de secourir lui-même la population d'origine turque dès que celle-ci aura réintégré ses foyers primitifs. Dans ces conditions, une intervention de notre part ne pourrait guère être envisagée au Conseil de l'Europe. Il est caractéristique pour l'attitude des grandes puissances membres du Conseil de l'Europe qu'elles restent dans un prudent attentisme en ce qui concerne l'affaire de Chypre.

Les conversations pourraient ensuite se poursuivre avec le Chef du Département en portant sur les perspectives à plus long terme de l'action du Conseil de l'Europe. Les sujets qui intéressent M. Smithers à cet égard seront probablement les suivants :

- planification du programme de travail et priorités (à cet égard, nous n'avons pas de desiderata particuliers et pourrions nous contenter d'écouter les vues de M. Smithers);
- les relations avec les Nations Unies, qui sont l'un des thèmes favoris des réflexions du Secrétaire général du Conseil de l'Europe (quant à ce point, l'occasion serait bonne de signifier au visiteur les raisons de notre attitude assez pessimiste à l'égard d'une demande de statut régional du Conseil de l'Europe auprès des Nations Unies);
- enfin, il est possible que M. Smithers soulève aussi la question des contributions financières des Etats membres: en effet, la Turquie, qui supporte 9 % des dépenses du Conseil de l'Europe en application d'un système de quota qui se fonde uniquement sur la population des Etats membres, cherche depuis longtemps à faire introduire au Conseil de l'Europe un système tenant compte du revenu national divisé par le nombre d'habitants comme c'est le cas dans toutes les autres organisations internationales (pour notre part, nous ne pourrions probablement pas nous opposer à l'introduction d'un tel système, étant donné que nous sommes trop nettement favorisés par le système actuel,

notre quota étant de 1,8 %. Il y a un an, nous avons saisi de ce problème l'Administration fédérale des finances qui n'a pas encore pris position à ce sujet. La difficulté d'une modification du système en vigueur réside cependant dans la liaison entre les contributions que paient les Etats membres et l'importance de leur délégation parlementaire dans l'Assemblée consultative ainsi que du nombre de postes du Secrétariat général qui sont en principe réservés aux Nationaux de chaque pays. A noter qu'une augmentation de notre quota financière ferait peser d'un poids plus grand notre avis dans les discussions budgétaires où nous sommes fréquemment seuls avec la délégation française à demander une plus grande rigueur dans la planification et une limitation raisonnable de l'expansion budgétaire d'une année sur l'autre).

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
Organisation Internationales

